

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

<p>Délibération N° 21.130.4 En exercice 37 Présents 27 Votants 33 Pour 33 Contre 0 Abstention 0</p>	<p>PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT</p> <p>PROGRAMME D’ACTIONS 2021 DU GUICHET RÉNOV’OCCITANIE – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
---	---

Date de la convocation : 30/06/2021

L’an deux mille vingt et un

Et le 6 juillet à 18h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

**Programme d'actions 2021 du Guichet Rénov'Occitanie – Convention de fonctionnement
spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne –
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la décision du Président n° DP_2020_065 du 23 décembre 2020 relative à la demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la mise en œuvre du Guichet Unique dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPIRE) ;

Vu la délibération n° CP/2021-AVR/07.01 de la Commission Permanente du Conseil régional Occitanie du 16 avril 2021 relative à l'attribution d'une subvention de 20 023 € à la Communauté de communes La Domitienne, porteuse d'un Guichet Rénov'Occitanie ;

Vu le budget 2021 voté le 13 avril 2021 ;

Vu le projet de convention de fonctionnement spécifique relative au programme d'actions 2021 du Guichet Rénov'Occitanie ;

Considérant qu'en décembre 2020, la Communauté de communes La Domitienne a été désignée lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt diffusé par la Région Occitanie afin d'assurer le déploiement d'un Guichet Rénov'Occitanie sur son territoire et qu'une convention d'objectif signée le 16 février 2021 entre La région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne a entériné sa qualité de guichet unique de la rénovation énergétique ;

Considérant, par conséquent, qu'il convient de signer la convention de fonctionnement spécifique, qui définit les modalités d'engagements réciproques de la Région Occitanie et La Domitienne portant le Guichet Rénov'Occitanie ; qu'elle précise, notamment, les caractéristiques de la subvention octroyée par la région à La Domitienne pour l'animation du Guichet, à savoir, une part forfaitaire de 16 723 € et une part proportionnelle de 3 300 € correspondant à la réalisation de 25 audits énergétiques et 4 accompagnements aux travaux pour l'année 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention de fonctionnement spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne relative au programme d'actions 2021 du Guichet Rénov'Occitanie.

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

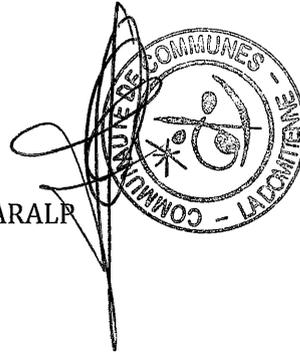
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210706-DELIB_21_13